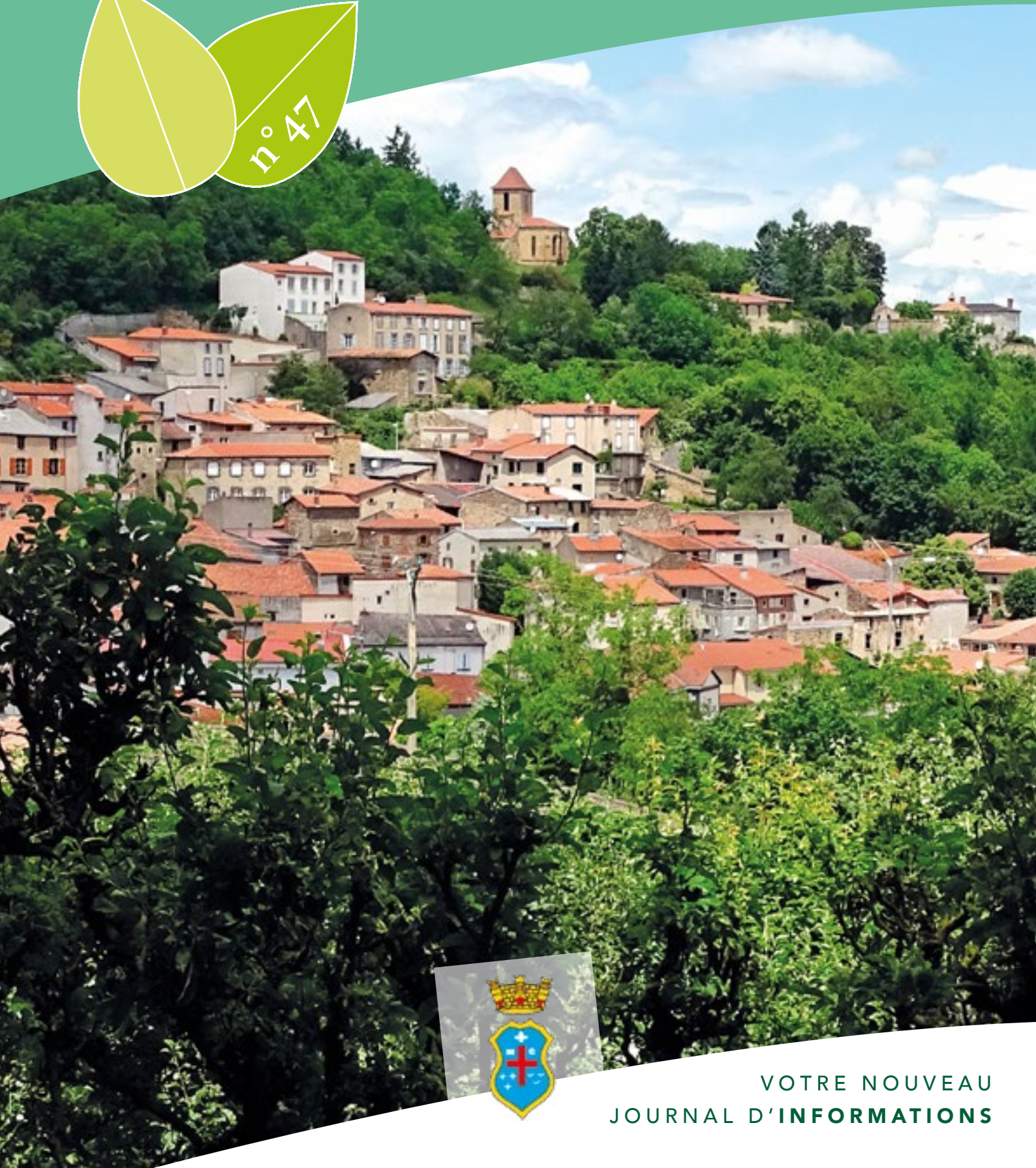


Bulletin Municipal de Vertaizon



VOTRE NOUVEAU
JOURNAL D'INFORMATIONS

Sommaire

Édito du Maire p.3

Budget p.4 à 6

Bon à savoir p.7 à 12

Nouvelles entreprises p.13

Zoom sur les associations p.14 à 19

Vie communale p.20 à 24

Environnement p.25 à 26

École p.27

Travaux p.28 à 29

CCAS p.30 à 36

Libre expression p.37

À vos agendas p.38

État civil p.39





Vingt-six mois se sont écoulés depuis le début de notre mandat. Le temps passe vite... Les réalisations ont été très nombreuses, les unes un peu plus voyantes que d'autres certes, mais toutes n'ont eu pour but que de vous apporter satisfaction. Cette fin d'année verra s'engager des travaux très importants, deux types de travaux : la rénovation de la rue Jean Jaurès, première étape avant celle de la rue de la Paix, une mise aux normes de sécurité urgente des locaux de l'ALSH. Nous l'avons déjà signalé tout cela avec un budget qui malheureusement est contraint car la diminution des dotations et la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale nous imposent une vigilance accrue des dépenses de fonctionnement et à une prudence dans les investissements pourtant nécessaires dans de nombreux domaines.

Ces deux dernières années, pléthore de lois et de textes administratifs ont été publiés au niveau de l'État, que nous devons d'appliquer. Cette surenchère législative nous force à nous adapter en permanence et avec nous élus, et parfois avant nous, nos personnels. C'est un travail exigeant et supplémentaire qui leur est demandé, ce dont ils s'acquittent semaine après semaine, avec l'effort et la compétence qu'on leur connaît. Qu'ils en soient remerciés !

Tous ces textes changent nos pratiques. S'il convenait, et c'est ce qui s'est fait très largement par le passé pour beaucoup de fonctions (eau, électricité, assainissement, ordures ménagères...), de mutualiser un certain nombre de services pour essayer de réaliser en commun des économies nous devons rester prudents dans le transfert de compétences qui pourrait à terme déposséder la commune de toutes les siennes et causer son effritement irréversible. Or la commune par sa longévité, plus de deux siècles d'existence, a démontré qu'elle était le creuset de la démocratie participative et collaborative. Elle ne saurait s'effacer devant des communautés de communes de plus en plus vastes à qui seule la démographie semble donner une légitimité. La commune, c'est notre identité, c'est la proximité, c'est le lieu du foisonnement d'idées et d'initiatives venues de la base, de nos associations. C'est le lieu où les élus du suffrage universel que sont les conseillers municipaux, animateurs de la vie municipale, sont au contact direct des citoyens au quotidien et réciproquement, de là une réactivité de décision devant l'urgence imposée par les aléas en tous genres, une réactivité que ne peuvent avoir des structures plus éloignées du terrain et forcément plus anonymes. Tout ceci justifie que la commune demeure une collectivité légale et responsable, dotée de compétences que s'approprient volontiers les citoyens, qu'elle ait son mot à dire sur ce qui sera des décisions finales de l'intercommunalité, que les élus qui l'y représenteront soient démocratiquement choisis en son sein et non par un suffrage direct qui pourrait se traduire demain par une représentation déséquilibrée du territoire. Chaque habitant a un poids égal, qu'il soit d'une ville de plaine ou d'un hameau éloigné de montagne.

Notre pays se doit de poursuivre une politique cohérente d'aménagement du territoire. Nos campagnes ne doivent pas devenir des déserts et nos grandes villes des concentrations de population, les unes et les autres devenant ingérables. L'entité que représentent les communes, dans leur forme actuelle ou demain communes nouvelles est une garantie d'un maillage intelligent de notre pays à préserver absolument.

Vous souhaitant, à toutes et à tous une bonne fin d'année, croyez en ma disponibilité entière à votre service. Que vive Vertaizon !

Le Maire
Jean-Paul Prulière



CONTEXTE BUDGÉTAIRE 2016

... L'équipe municipale de Vertaizon poursuit en 2016 la démarche de maîtrise des dépenses et sa politique d'investissements sans augmenter les impôts locaux. L'objectif principal est de conserver l'équilibre financier de la collectivité en faisant face aux nouvelles contraintes décidées par l'État (baisse des dotations, réformes des rythmes scolaires, fin du service gratuit de gestion des permis de construire...) et les besoins en équipement de la population.

• DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT ET NOUVELLES RÉFORMES

→ Depuis plusieurs années, l'État poursuit sa politique de réforme des collectivités territoriales. Cette démarche a un impact direct sur le quotidien de la commune.

Dans le contexte de la poursuite de résorption des déficits publics et de diminution de sa dette, l'état met les collectivités locales à contribution au travers d'un plan d'économie. A notre niveau, depuis quatre ans, l'état diminue les montants de dotations qu'il nous verse. Pour Vertaizon, la dotation forfaitaire est passée de 389 981 € en 2015 à **341 911 €** en 2016. Depuis 2012, les versements ont diminué de 34,5% (522 389 € en 2012 et 341 911 € en 2016).

En 2013, l'État a aussi lancé la réforme des rythmes scolaires dans les écoles primaires. La commune de Vertaizon a mis en place l'organisation des nouveaux horaires et des temps d'activités périscolaires. Cette démarche a un coût qui est financé pendant trois ans. Aujourd'hui, la commune apporte 5 650 €. Pour la rentrée scolaire 2016/2017, l'État poursuit son aide

aux communes en difficulté dans le cadre de cette réforme. Cela permet d'offrir un service de qualité aux élèves de la commune.

• LES EFFORTS DE DÉSENDETTEMENT DE LA COMMUNE

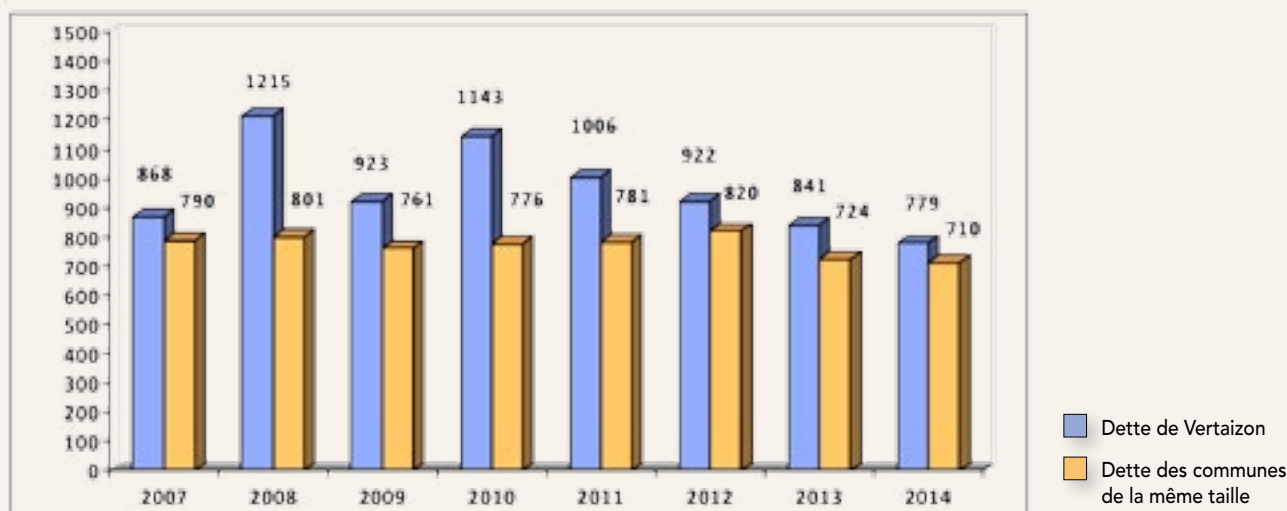
→ Entre 2007 et 2011, la commune de Vertaizon s'est engagée dans une démarche d'investissement très forte en lançant la rénovation de l'école élémentaire et la construction du nouveau restaurant scolaire. L'objectif était de faire face à l'arrivée importante de nouvelle population avec des enfants.

Deux emprunts d'un million d'euros chacun avaient été réalisés afin de soutenir cette politique volontariste. En 2010, le montant de la dette s'élevait à 3 384 000 €, soit 1 143 € par habitants (moyenne nationale des communes similaires : 776 € par habitant en 2010).

A partir de l'exercice 2011, les élus avaient décidé de limiter le recours à l'emprunt en maîtrisant les dépenses d'investissement. 2016 est la sixième année où la commune continue une politique d'équipement du territoire et ne recourt pas à l'emprunt. Le taux d'endettement a fortement diminué pour s'établir au 31 décembre 2014 à 779 € par habitant (moyenne nationale des communes similaires : 710 € par habitant). La dette s'élève actuellement à **2 502 000 €**.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'endettement de la commune de Vertaizon de 2007 à 2014 :

**Évolution de la dette de Vertaizon de 2007 à 2014
(en euros par habitant)**



• UNE DÉMARCHE DE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 121 150,56 €**. Afin de pouvoir financer les équipements nécessaires à la vie quotidienne des administrés, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent peu. Cela permet de dégager **418 419,75 €** de fonds propres pour financer les dépenses d'investissement. Les recettes de fonctionnement commencent à être contraintes par les réformes engagées par l'État. Les dotations versées par l'État aux communes diminuent depuis trois ans et l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire de la commune ne permet plus, aujourd'hui, de couvrir cette baisse par le paiement de l'impôt. Dans ce contexte, les élus de la commune ont souhaité continuer la démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Des appels d'offres avaient déjà été lancés par le passé (fournitures alimentaires pour le restaurant scolaire, contrôles techniques réglementaires des bâtiments, assurance, contrat de balayage des voies publiques, téléphonie et internet). Ce processus se poursuit depuis deux ans. La commune a lancé de nouveaux appels d'offres (feu d'artifice, produits d'entretien). Nous intégrons aussi des démarches collectives de mise en concurrence, comme l'appel d'offre lancé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour maîtriser les dépenses liées à l'achat de gaz pour le chauffage. Actuellement d'autres actions sont en discussion au sein de l'équipe afin de poursuivre la maîtrise des coûts (électricité, le non remplacement des agents partant à la retraite...).

• DÉVELOPPER ET MAINTENIR DES SERVICES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

- Malgré l'ensemble des démarches engagées pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, l'équipe municipale souhaite continuer d'assurer un certains nombres de services essentiels à la vie quotidienne des habitants de la commune. Elle travaille, en particulier, à maintenir et développer les services liés à l'enfance et la jeunesse.

Les aides dédiées aux écoles :

La commune de Vertaizon apporte un soutien financier aux élèves et aux équipes enseignantes pour les activités, l'achat de matériel et les fournitures des écoles. Cette aide est fixée à 62 €/enfant et par an. Une autre subvention est versée dans les mêmes conditions pour les sorties et les voyages. Elle est fixée à 22 €/enfant et par an. La commune apporte, pour valoriser la vie des élèves au sein de l'école, environ 33 600 € par an.

Les aides aux activités périscolaires et extra scolaires :

Depuis vingt ans un partenariat s'est construit entre la commune de Vertaizon, l'Amicale Laïque de Vertaizon et la Ligue de l'enseignement afin de proposer un système d'accueil des enfants en dehors des périodes scolaires. Un personnel compétent dans le domaine de l'animation est à disposition sur place, au sein de l'accueil de Loisirs, pour recevoir vos enfants. Ce service de qualité a un coût qui est en partie subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales. Pour l'année 2014, la commune de Vertaizon apporte un financement de 262 784 € et reçoit une subvention de 131 000 €. Dans le détail, le partenariat permet de mettre en place l'accueil des enfants :

- Les mercredis : **5 443,20 €/an**
- Les petites vacances scolaires : **4 448,50 €/an**
- Le matin et le soir avant et après l'école : **37 045,89 €/an**
- Des adolescents avec l'Amic'Ados : **14 498,30 €/an**
- Lors des Temps d'Activité Périscolaire : **31 472,98 €/an**
- Lors de la Pause méridienne : **58 721,12 €**

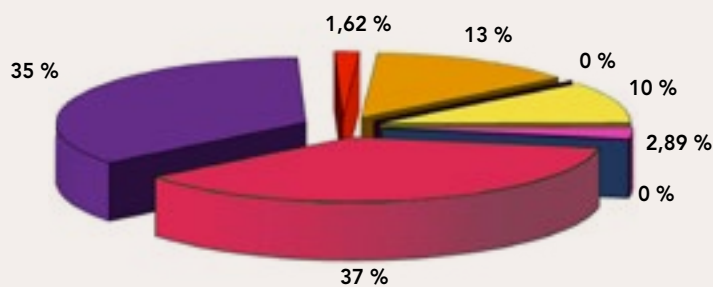
La commune finance, par ailleurs, les postes de directrice, d'adjoint à la directrice et d'adjoint pédagogique et de l'administratif pour un montant de **120 004 €/an**.

• LES INVESTISSEMENTS

- Cette année, un seul investissement d'importance est engagé. Il s'agit de l'aménagement de la rue Jean Jaurès et des impasses adjacentes. Ce projet, de **448 800,00 € TTC**, sera réalisé au deuxième semestre 2016. Il a pour but de mettre en séparatif les réseaux d'assainissement et d'eau pluviale, d'enterrer les réseaux secs. La surface sera aussi traitée afin de refaire la route et de créer des places de parking. Ce sera une zone douce de circulation. La circulation automobile sera réglementée afin que piétons et cyclistes puissent circuler librement. Une réunion publique est prévue avant le début des travaux afin de présenter le projet et d'informer les habitants sur les contraintes d'organisation pendant le chantier.

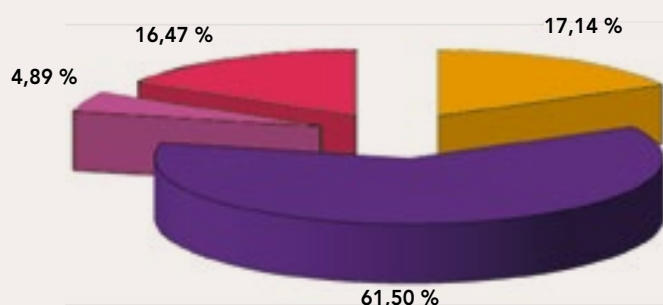
Cette démarche forte vis-à-vis de l'enfance et la jeunesse reste essentielle face à l'arrivée toujours plus importante d'habitant sur notre territoire. La maîtrise des dépenses engagées depuis plusieurs années permet de faire face au désengagement de l'état et aux grandes évolutions qui modifient en profondeur l'organisation territoriale du territoire.

Répartition des dépenses de fonctionnement



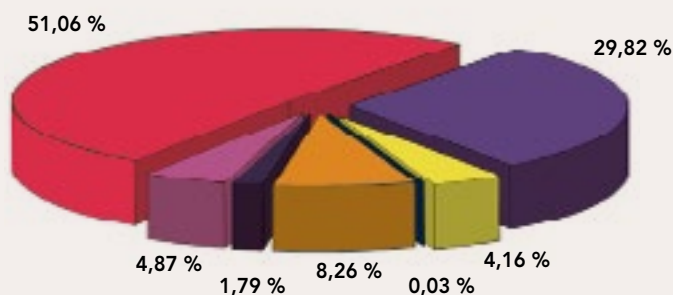
- Charges à caractère général (37 %)
- Charges de personnel (0 %)
- Atténuation de produits (1,62 %)
- Amortissement (35 %)
- Charges financières (2,89 %)
- Virement à la section d'investissement (13 %)
- Autres charges de gestion courante (10 %)
- Charges exceptionnelles (0 %)

Répartition des dépenses d'investissement



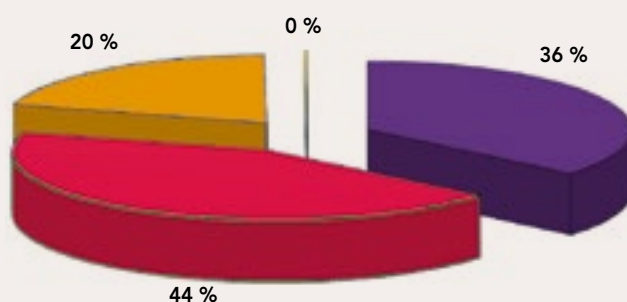
- Remboursement des emprunts (17,14 %)
- Opérations d'équipement (61,50 %)
- Autres immobilisations financières (4,89 %)
- Soldes d'exécution négatif (16,47 %)

Répartition des recettes de fonctionnement



- Exédents antérieurs reportés (8,26 %)
- Impôts et taxes (51,06 %)
- Atténuations de charges (1,79 %)
- Produits des services et domaines (4,87 %)
- Dotations participations (29,82 %)
- Autres produits de gestion courante (4,16 %)
- Produits exceptionnels (0,03 %)

Répartition des dépenses d'investissement



- Virement de la section de fonctionnement (36 %)
- Subventions d'investissement (20 %)
- Dotations, fonds et réserves (44 %)
- Opération d'ordre (0 %)

FEU D'ARTIFICE

... **Mercredi 13 juillet 2016** : comme l'an dernier, le feu d'artifice sera tiré du site de l'ancienne église. La retraite aux flambeaux sera accompagnée par l'Harmonie de Vertaizon.

22 h 30 : feu sonorisé. La municipalité met à disposition un moyen de transport afin de prendre en charge les personnes ayant des difficultés pour se rendre à la manifestation. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

▼ Information : 04 73 68 00 24



© Crédit photo : RC Photographe

CIVISME (RAPPEL)



... Les travaux de bricolage ou de jardinage

(arrêté préfectoral du 26 avril 1991 modifié par arrêté préfectoral du 26 juillet 94) réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse etc. ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h à 20 h, les samedis de 9 h à 19 h, **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

... Soyons citoyens et ramassons les déjections canines !

Ramasser les déjections de votre chien est une obligation qui a été décrétée par arrêté du 2 avril 2002. Le ramassage des déjections est obligatoire même dans le caniveau. Pour que votre animal soit apprécié de tous, ramassez ses déjections et jetez-les dans les réceptacles de propreté.

La municipalité a installé à divers endroits des sacs à votre disposition.



... Zone bleue

Vous avez sûrement remarqué que la municipalité a décidé d'instaurer de nouvelles zones bleues place du 8 mai 45 et rue Jean Jaurès dans le souci de permettre une rotation normale des véhicules sur ces rues commerçantes.

Vous pouvez vous procurer gratuitement un dispositif de contrôle (disque) en mairie auprès de la garde champêtre.

Sans celui-ci vous risquez d'être verbalisé.



... Pour recycler le verre (bouteilles, pots, bocaux, flacons), il suffit d'utiliser les conteneurs municipaux prévus à cet effet. Pour ce faire, **deux conteneurs supplémentaires** ont été installés sur notre territoire à savoir :



→ Rue Marcelin Vigerat



→ A l'intersection allée de la Palle et allée des Fontêtes.

Soyons citoyens et recyclons notre verre !

INFO HABITANT

... Certains de nos concitoyens, veulent participer à la vie de notre commune, et à ce titre nous adressent des propositions par écrit. Cette implication de nos administrés nous touche et dynamise notre action. Hélas, certains de ces écrits ne sont pas authentifiés et nous ne pouvons leur donner suite. Nous sommes pleinement conscients de ne pas avoir la bonne réponse à tous les problèmes, même si l'ensemble de vos élus réfléchissent et œuvrent au quotidien pour le bien être général des Vertaizonnais. Aussi lorsque vous constatez des dysfonctionnements au niveau des services de votre commune, que vous avez des idées pour améliorer nos infrastructures, etc. et que vous avez une ou des solutions à proposer, n'hésitez pas à vous exprimer. Mais pas de façon anonyme, car dans ce cas nous pouvons donner suite à votre démarche. Nous sommes à votre écoute, c'est notre rôle et nous sommes persuadés que de bonnes idées peuvent émaner.

Encore faut-il pouvoir en débattre avec vous et pour cela, vous devez nous transmettre vos coordonnées, lorsque vous agissez pour le bien commun.

Vos élus.

TRÉSORERIE VERTAIZON

... **La trésorerie de Vertaizon a déménagé depuis le 1^{er} janvier 2016 à Billom**

Nouvelle Adresse :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES (Trésorerie)

Boulevard Porte Neuve

63160 BILLOM

Tél. 04 73 68 41 01

E-mail : t63003@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires :

Ouvert tous les jours

9h - 12h 15 et 13h 30 - 16h

Fermé le mercredi et vendredi après-midi

Attention : les règlements de cantine sont à envoyer directement à la trésorerie et non en mairie.

Les règlements de l'ALSH (garderie) sont à envoyer ou à déposer directement à la garderie et non en mairie.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



... La commission jeunesse travaille actuellement sur le dossier d'un **Conseil Municipal des Jeunes**.

Nous voudrions que notre

jeunesse puisse activement participer, amener des idées.

Pour cela, nous devons leur donner les moyens et surtout la parole.

En créant ce CMJ, nous pourrions à la fois leur donner cette opportunité là et les voir monter leur projet un par un tout en les aidant.

Nous lançons **un appel à candidature** auprès des enfants de 10 à 14 ans pour venir nous rejoindre dans cette aventure. Les candidatures sont à faire auprès d'Anne au secrétariat de la mairie soit par téléphone ou soit par mail mairie@mairie-de-vertaizon.com. A partir de la rentrée, des réunions seront programmées pour commencer à mettre en place ce CMJ.

Nous vous attendons nombreux !



LES VIOLENCES DE MOTS EN MAUX

« Les violences de mots en maux : parlons-en »

... Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles est une association agréée par l'État dont les missions consistent à informer gratuitement le public dans le domaine de l'accès aux droits, de l'aide aux femmes victimes de violence et de l'emploi. Dans le cadre de notre mission en matière de lutte contre les

violences faites aux femmes nous proposons des actions de sensibilisation à destination des professionnels et du grand public.

A cet effet, nous organisons deux réunions d'information, le lundi 12 septembre, à la salle des fêtes.

- de 16h30 à 18h : intervention en direction des professionnels
- de 18h à 19h30 : intervention en direction du public

Intervention en direction des professionnels :

Outil utilisé : court-métrage ANNA, réalisé par la MIPROF permettant d'illustrer des méthodes de repérage pour faire de la prévention contre les violences faites aux femmes afin de susciter des questions, des témoignages ou des difficultés particulières permettant au professionnel qui intervient de garder le contact pour apporter des solutions à des victimes.

Les professionnels visés sont souvent les travailleurs sociaux, les aides à domicile, et les professionnels de santé.

Intervention à destination du public :

Autour d'une exposition intitulée « les violences de mots en maux : parlons-en », réalisée par le CIDFF, animation par un juriste afin de libérer la parole des femmes autour de cette thématique et de provoquer une prise de conscience.



INFOS POMPIERS

Les sapeurs-pompiers se recentrent sur leurs missions d'urgence

- Sur les 52 000 interventions des sapeurs-pompiers en 2015, près de 7 000 ne relèvent pas des secours urgents :
 - destructions des nids d'hyménoptères (nids de guêpes...) ;
 - déblocages d'ascenseurs.

Avis aux particuliers

Si vous nous sollicitez pour ces missions, elles seront FACTURÉES :

- hyménoptères (à votre charge) ;
- déblocages d'ascenseurs : à la charge des bailleurs sociaux ou ascensoristes.

Faites appel à des sociétés privées :

- pour les nids d'hyménoptères : professionnels du secteur ;
- pour les ascenseurs : numéro affiché dans la cabine.

Les sapeurs-pompiers CONTINUERONT D'ASSURER LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Feu, explosion, fuite de gaz, accident (route, avion, déraillement, etc.), blessés ou malades dans un lieu public, noyade, asphyxie, effondrement, inondation, etc. et dans tous les cas où une vie est en danger.

POUR ALERTER LES SECOURS **18** **112**



BALAYAGE DES RUES

••• Nous avons confié le balayage des rues à la **SEMERAP**. Afin que cet intervenant puisse travailler correctement et que nos rues soient nettoyées au mieux, nous vous demandons de ne pas stationner sur la chaussée, les jours d'intervention de cette entreprise. Le calendrier prévisionnel 2016 de ces actions de balayage est le suivant :

- Vendredi 22 juillet
- Lundi 22 août
- Mardi 27 septembre
- Mardi 25 octobre
- Mardi 29 novembre
- Lundi 19 décembre

Nous vous remercions de votre compréhension.



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN JARDIN



Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne

cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, **vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain**. En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais si ceux-ci tombent par terre, il peut les ramasser.

• RESPECTER LES DISTANCES MINIMALES

(Article 671 du code civil)

Les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.
- pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative. La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

• RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DES VÉGÉTAUX

(Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

• ENTRETENIR LES PLANTATIONS

(Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)

Tout propriétaire **doit couper les branches qui dépassent la limite séparative** et avancent sur le terrain voisin. **Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même**. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le

• VOS PLANTATIONS EMPIÈTENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique. **La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure** par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

• DANS LE CADRE D'UNE LOCATION, LES FRAIS D'ENTRETIEN ET D'ÉLAGAGE SONT À LA CHARGE DU LOCATAIRE (Décret du 26 août 1987)

- **LES TRAVAUX D'ÉLAGAGE PEUVENT ÊTRE REPORTÉS À UNE DATE ULTÉRIEURE POUR ÊTRE EFFECTUÉS DURANT UNE PÉRIODE PROPICE POUR LES VÉGÉTAUX** (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989)

OPAH (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)

Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron

La Communauté de communes vous aide à améliorer votre logement !



••• Un programme d'aides à l'amélioration de l'habitat est mis en place par la Communauté de communes Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron sur le territoire.

Quelles conditions pour avoir droit aux aides ?

1) Vous occupez un logement de plus de 15 ans dont vous êtes propriétaire et vous ne dépassez pas un niveau de ressources fixé nationalement.

2) Vous avez des projets de travaux d'un montant minimum de 1 500 €, soit pour :

- réhabiliter un logement dégradé ou très dégradé ;
- améliorer la sécurité et la salubrité du logement ;
- adapter votre logement à l'autonomie, au vieillissement ou au handicap ;
- améliorer la performance énergétique.

3) Vos engagements :

- ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir reçu un accusé de réception de votre dossier d'aide auprès de l'ANAH ;
- faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment ;
- habiter votre logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après les travaux.

Grâce à l'OPAH, vous pouvez bénéficier :

- d'un accompagnement technique gratuit pour vous aider dans votre projet. Une personne se déplace chez vous sans frais pour réaliser les diagnostics nécessaires, vous aider à faire les bons choix de travaux en fonction de vos besoins et moyens et à monter votre dossier de subventions ;
- dans certains cas d'une aide financière de la Communauté de communes (en complément des aides de l'ANAH) représentant 15 % du montant des travaux subventionnés, l'aide communautaire est plafonnée selon le type de travaux ;
- d'une prime communautaire Habiter Mieux complémentaire à celle de l'ANAH d'un montant de 500 € dans le cas de travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement ;
- une avance des subventions ANAH est possible dans certains cas ;
- pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt et/ou de subventions d'autres partenaires du programme.

Vous êtes propriétaire bailleur et souhaitez créer ou améliorer des logements locatifs, contactez la Communauté de communes Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron, selon les cas vous pouvez également être accompagné.

Pour faire votre demande :

SOLiHA Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat

129 Avenue de la République CS 10531

63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

Tél. 04 73 42 30 80

Des permanences locales en mairies les 4^e mardis du mois de 14 h à 16 h à savoir :

Mardi 26 juillet, 23 août, 27 septembre, 25 octobre, 22 novembre 2016

Renseignements et fiche contact également disponible en mairie de votre commune ou à la Communauté de communes.

Le Glacier

Artisan • Fabricant Glacier d'Auvergne

+ d'infos :

Tél. 06 71 13 18 78

E-mail : idealglace@hotmail.fr

Site internet : ideal-glaces.com

Adresse : ZAC du Gros Chêne - Chignat



Les ciseaux de Domi

Coiffure mixte

Horaires :

- Mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
- Jeudi à domicile (pour les personnes ne pouvant se déplacer)
- Vendredi de 9h à 18h30
- Samedi de 9h à 15h30

+ d'infos :

Tél. 04 73 78 06 26

Adresse : 6, place du 8 Mai - Vertaizon



Mia & Cie

Pension pour petits animaux

Vous partez en vacances ou vous devez vous absentez ?
Mia & Cie vous propose de garder vos petits animaux, dans un cadre familial et convivial. Au cœur de la maison ils bénéficieront d'une attention toute particulière.

+ d'infos :

Tél. 07 70 30 14 82

E-mail : mia.cie.contact@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/pensionpourpetitsanimaux



RC CRÉATION

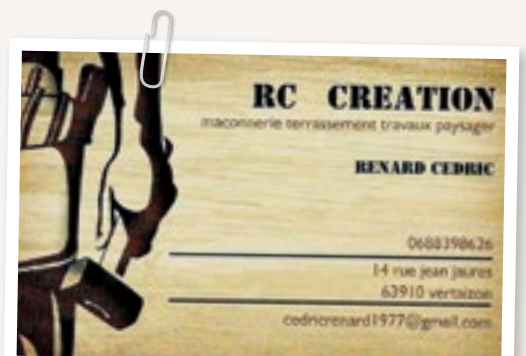
Maçonnerie • Terrassement • Travaux paysagés

+ d'infos :

Tél. 06 88 39 86 26

E-mail : cedricrenard1977@gmail.com

Adresse : 14, rue Jean Jaurès - Vertaizon



ACVE

●●● Co-organisées par l'association Soleil (Bouzel) et l'ACVE (Vertaizon), la brocante et la braderie solidaire se sont tenues pendant deux jours à la salle des fêtes.



ASEV SIT

●●● La soirée à thème qui s'est déroulée le **12 mars** a rassemblé 90 personnes environ. Les sujets présentés par Paule et Armand : « *L'école* » et « *les dernières vendanges traditionnelles* » nous ont rajeunis de plusieurs décennies dans la joie et les souvenirs heureux. Quant « à *l'histoire peu banale d'un prisonnier allemand dans le village* », ce fut l'occasion de découvrir la passion d'un Allemand pour Vertaizon et surtout pour le site de l'ancienne église dont il fit de très nombreuses peintures qui ont été projetées au cours de cette soirée. Merci aux nouveaux participants, nous espérons les retrouver lors de nos prochaines manifestations.

AMAP DE CHIGNAT



●●● L'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) a été créée en 2010 afin de proposer aux habitants de notre territoire des produits locaux et de saison issus le plus souvent possible de l'agriculture biologique. Mais au-delà de la qualité des produits mêmes, nous nous donnons comme objectif de créer un lien direct entre le producteur et le consommateur. Le temps de distribution du mercredi soir sert de lieu d'échange et de partage où chacun peut trouver les produits qui lui conviennent tout en s'informant sur les moyens de production et les conseils pratiques pour la cuisson, l'utilisation. L'adhésion à l'AMAP (5 euros par année) nous permet

de subvenir aux frais de fonctionnement de l'association et d'organiser à chaque assemblée générale (le 22 juin cette année) un barbecue de fin d'année, moment propice à la détente et la dégustation mais aussi à la discussion. Des légumes, du pain, des pâtes fraîches et sèches, du miel, des tisanes... bœuf, veau, agneau, volailles, œufs, poisson, fromages de chèvre, biscuits, vins et bières font tous partie de l'offre ! Nos adhérents règlent eux-mêmes leurs commandes aux producteurs selon les modalités proposées. Certains producteurs fonctionnent par commande mensuelle et prennent contact avec vous le plus souvent par mail.

Vous pouvez venir rencontrer nos producteurs tous les mercredis de 18h30 à 20h dans la salle communale de Chignat face au parking de la gare SNCF.

N'hésitez pas à venir tester les produits et notre fonctionnement, si cela vous convient nous vous proposerons une adhésion.

Elodie Mezin, Présidente

▼ Contact : amap.chignat@gmail.com
Site internet : amapbiochignat.jimdo.com

AMAP BIO « entre Mur et Jauron »



HARMONIE DE VERTAIZON



• Les échanges musicaux

Pour l'OHEV « **Orchestre d'Harmonie des Enfants de Vertaizon** », 2016 a commencé tambour-battant avec 2 concerts s'inscrivant dans le cadre d'un échange musical avec la très réputée batterie-fanfare de Chapdes-Beaufort « **la Jeanne d'Arc** ».

Le 1^{er} concert s'est déroulé dans ce petit village des Combrailles le samedi 9 janvier 2016 devant une salle comble. Quant à la « **Jeanne d'Arc** », elle a honoré de sa présence le traditionnel concert de Sainte Cécile qui a eu lieu le samedi 26 janvier 2016 dans la salle des fêtes de Vertaizon.

N'oublions pas que notre harmonie était partie à Charlieu (42) en novembre 2015 pour le même type d'échange. Les vertaizonnaises et vertaizonnais pourront applaudir cette formation de haut niveau lors du prochain concert de Sainte Cécile le samedi 21 janvier 2017.



• Projet « Jazz-rock »

Dans un esprit d'ouverture musicale, l'OHEV sous l'impulsion de son directeur musical Frédéric Germot s'inscrit et porte différents projets culturels sur le territoire. C'est ainsi que le 9 avril dernier à l'Espace du Moulin de l'étang à Billom l'orchestre d'harmonie formait un ensemble de près de 70 musiciens avec différentes classes de l'école Intercommunale de musique de Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron : le Brass, les ateliers Musiques actuelles et les Ensembles Jazz. **Au programme : les tubes de Sinclair, James Brown et Yaël Naïm.**



• Voyage... voyage !

A l'harmonie, il y a un temps pour le travail en répétitions et les différentes représentations et un temps pour... la détente. C'est ainsi que les 27-28-29 avril 2016, les musiciens partaient pour un « week-end découverte » en région Bordelaise. Ce fut également l'occasion pour les membres du Conseil d'Administration de poser les jalons de l'organisation de la 30^e année de jumelage à Vertaizon en 2018 avec l'harmonie de Sainte-Etienne de Mer morte qui était elle aussi présente à Bordeaux.

→ Date à retenir :

Samedi 21 juin 2017 à la salle des fêtes de Vertaizon : Concert de Sainte-Cécile thématique : « Musiques de dessins-animés ».

LE SWING MOOD ORCHESTRA

••• Un big band à Vertaizon dès le mois de septembre 2016... ça va swinger !

A l'issue de plusieurs rencontres entre notamment Frédéric Germot (directeur musical de l'OHEV) et Frédéric Vernet du Swing Mood Orchestra, il est apparu bien vite que des synergies en ces deux formations seraient profitables pour tous... Mise en place de projets musicaux communs, interactions diverses entre les musiciens et les directeurs musicaux etc. Le Swing Mood Orchestra est un des plus anciens big band de la région ex « L'orchestre du Val d'Allier ». Il est composé de 16 musiciens accompagnés d'une chanteuse qui reprend des grands standards du jazz mais aussi des compositions plus funk/rock et latines. A partir du mois de septembre 2016, l'orchestre de Jazz partagera avec l'harmonie de Vertaizon non seulement des aventures musicales mais aussi la même salle de répétition (sous la salle des fêtes).

Le Swing Mood Orchestra est heureux d'être accueilli au sein de la commune de Vertaizon. Merci à la municipalité (Sandrine Ramalha), à l'harmonie (Frédéric Germot) et à tous les habitants de la Communauté de communes pour cet accueil.

A bientôt autour d'un concert...

▼ Pour tout renseignement :
Frédéric Germot : 06 82 04 95 33 - www.ohev.fr



LE GYM CLUB

●●● Les membres du GYM CLUB entretiennent leur forme et leur moral et se mobilisent aussi pour les autres particulièrement touchés par la maladie.

Comme chaque année, le club participe à la **CLERMONTOISE** au mois de juin en soutien à la recherche contre le cancer du sein.

Chaque année en décembre, nous organisons également le **TÉLÉTHON**.

"On ne fait son bonheur qu'en s'occupant de celui des autres".

ASSOCIATION AMICALE LOUIS ARAGON

●●● Le premier marché de Noël de l'Amicale Louis Aragon a été une grande réussite, les parents d'élèves bénévoles vous remercient tous de vous être déplacés en nombre.

Vous pouvez déjà réserver dans vos agendas le **samedi 17 décembre 2016**, pour la prochaine édition à la salle des fêtes de Vertaizon de 10h à 19h.

Nous avons également participé à la fête patronale le dimanche 29 mai en proposant une buvette, des plants de légumes et de fleurs. Malheureusement, le temps n'ayant pas été digne d'une journée printanière, très peu de monde s'est déplacé.

Enfin pour terminer l'année scolaire sur une note festive, a eu lieu le **25 juin** notre première kermesse des écoles avec des animations gratuites et de nombreux lots pour petits et grands.

→ Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que bénévole contactez-nous par mail à amicale.louis.aragon@gmail.com



AMITIÉ ET JOIE DE VIVRE

●●● Comme chaque année, Amitié et joie de vivre organise **son carnaval** toujours dans la bonne humeur, suivi d'une dégustation de bugnes.



U.S. VERTAIZON BASKET-BALL

●●● C'est une superbe saison que vient de vivre l'entente Chauriat/Vertaizon.

Celle-ci a débuté avec une salle de basket entièrement rénovée (revêtement, panneaux et peintures) qui ont été financés par la municipalité et autres organismes.

La coopération avec le club de Chauriat continue à porter ses fruits, car 26 équipes masculines et féminines sont engagées dans les différents championnats départementaux et régionaux pour 292 licenciés au total. Ce sont aussi près de 50 bénévoles qui œuvrent toute la saison pour encadrer les équipes.

Cinq titres de champion de leur catégorie ont été remportés par les équipes :

- **U13 garçons en régionale 1** (plus haut niveau de la région Auvergne)
- **U15 garçons en régionale 1** également

Ces derniers ont accueilli aussi les demi-finales de la nouvelle région Auvergne - Rhône-Alpes et se sont inclinés de peu, en demi-finale contre Saint-Égrève, champion de la ligue des Alpes :

- **U17 garçons en régionale 2**
- **Seniors féminines 2 en départementale 3**
- **Seniors masculins 2 en départementale 2**

Il faut aussi souligner les places de demi-finalistes des U13 filles 1 en régionale 1 et de l'équipe 2 des U13 filles et des U11 filles. Les seniors masculins 1, en régionale 3 ont fait une bonne saison en terminant troisième, alors qu'ils affichent une moyenne d'âge de moins de 19 ans, et qu'ils sont tous issus de la formation locale.

Ces résultats sont la plus belle des récompenses pour tous les bénévoles des deux clubs qui s'investissent toute l'année, d'autant plus que la fréquentation à la salle des sports pour les matchs, ne cesse d'augmenter.



LUTTE

A presque 50 ans ça lutte plutôt bien !

... De nombreux babies et jeunes lutteurs ont participé toute l'année aux entraînements assurés par **Tristant Gilbert**, cheville ouvrière du club. Certains se sont essayés à la compétition, d'autres ont privilégié une pratique de loisir, mais c'est toute la section qui a bénéficié de nouvelles tenues offertes par deux généreux sponsors (Plomberie Pommier, location matériel Rousset). Celles-ci ont été distribuées lors d'un repas convivial où l'aligot maison a connu beaucoup de succès.

L'histoire du club et la discipline olympique ne furent pas oubliées notamment lors du second opus de l'exposition « *La lutte dans tous ses états* ». Encore une fois des trésors oubliés et des souvenirs glorieux sont remontés à la surface pour le plaisir de nombreux visiteurs.

Les compétitions locales et nationales sont venues ponctuer cette année sportive. Le tournoi jeune de la ville avec le trophée « Guy Quinton » fut agrémenté de matchs de galas. **Emma Gachon, Cécile Richiou, Pierre Gonin, Leïla Ouhadia** ou encore **Julien Parrotin**, ont affronté de rudes adversaires issus de l'ASM et de Riom lutte. Les spectateurs ont apprécié un beau spectacle sportif.

Mais c'est **Laura Suchere Bourdassol** avec un titre national en senior (le seul pour la région Auvergne) qui montra la voix pour les compétiteurs de l'amical laïque, notamment ceux engagés en FSGT.

Les Vertaizonnais encadrés par **Laurent Gaineton** ne remportent pas moins de cinq médailles sur les huit gagnées par la délégation auvergnate aux championnats de France de Villenave-d'Ornon (Aquitaine).

Tristant Gilbert, meilleur styliste de la compétition ramena à lui seul trois breloques de chaque métal précieux : il glana l'or en Gréco-romaine, l'argent en Sambo et le bronze en lutte libre.

Louis Dufayet devint vice-champion de France en cadet 74 kg et capitalisa ainsi le sérieux qu'il montre à l'entraînement. **Pierre Gonin** obtint en 58 kg sans jamais démeriter. Quant à **Victor Auzeo** après des matchs à suspens, des prises toutes plus surprenantes les unes que les autres, un superbe tombé et quelques retournement de situations il réussit à se classer 7^e dans une catégorie particulièrement relevée. Après tous ces bons résultats qui mettent en valeur l'école Vertaizonnaise, la saison s'est terminée par un repas champêtre annonçant les futures festivités du cinquantenaire de l'ALV.



Les personnes intéressées sont attendues dès septembre sur les tapis de la section, débutants comme sportifs confirmés.

LÉZARDS VIVANTS

••• Le jeudi 3 mars, l'association **LéZ'arts vivants** a offert le spectacle « *Le jardin de Badaboum et Patatras* » aux élèves de CP de l'école Louis Aragon de Vertaizon. Les enfants ont découvert un monde fantastique, inspiré d'un conte traditionnel et peuplé de nains jardiniers. Ce fut l'occasion de découvrir et approfondir la notion du vivant et du cycle de la vie tout en s'émerveillant devant des tableaux inspirés d'Arcimboldo et en dansant sur les quatre saisons de Vivaldi.



FOIRE DE CHIGNAT

Amitié Franco-Portugaise

••• Pour cette 713^e foire de Chignat, sera mis à l'honneur l'amitié entre les deux pays.

L'Auvergne accueille la plus grosse communauté Portugaise. Qui mieux que **Linda de Suza** pourrait représenter l'ensemble des Portugais. Elle sera accompagnée par **Isidore Fartaria**, Consul honoraire du Portugal de Clermont-Ferrand, **Miss Portugal Auvergne 2016**, l'écrivaine **Adilia Maia de Freitas OS-PEIXINHOS** et l'Harmonie « *Les enfants de Vertaizon* » pour l'ambiance.

Cyrille Zen, chef étoilé qui exerce ses talents à la « Bergerie de Serpoil », **Farida El Hadrati**, championne d'Europe de boxe super léger, seront les ambassadeurs de la France.

La guinguette sera animée par **Philippe Martins**.

Les enfants pourront sans modération s'adonner aux promenades en charrette, à dos de poneys et partager les pitreries des clowns Mikatris, et profiter des structures gonflables (payantes).

Le prix des emplacements exposants est fixé à 2,50 € le mètre linéaire et à 2 € le mètre linéaire pour les vide-greniers.

Venez nombreux !



• **Linda de Suza**



• **Foire aux melons**

LA SAINTE BARBE

●●● Comme tous les ans, notre **centre de Première Intervention de Vertaizon** a fêté la Sainte Barbe. Cette unité est composée de 28 sapeurs-pompiers volontaires, dont 7 femmes. Ils ont effectué 416 interventions en 2015 sur Vertaizon et les communes environnantes. Afin de garantir une bonne qualité des interventions, de nombreuses formations ont été suivies durant l'année 2015 par nos sapeurs-pompiers.

A ce titre, des diplômes ont été remis à :

- Grégory Lucas, formation de secours à personne ;
- Claire Grenier et Franck Chevalier, formation chef d'équipe de SPV et nomination au grade de Caporal ;
- Jérôme Terriac, permis poids lourd et nomination au grade de Sergent ;
- Serge Quinton (Sergent-Chef), diplôme de formateur et de moniteur de secours à personne ;
- Antoine Dorvau et Victor Azeau, nominations au grade de Sergent.

Nous félicitons les récipiendaires et remercions chaleureusement tous nos sapeurs-pompiers volontaires pour leur investissement sans faille dans leurs missions.



PILLAGE ARCHÉOLOGIQUE

Conférence sur le pillage archéologique en France, le samedi 9 avril.

●●● L'HAPPAH rappelle que le patrimoine archéologique est un bien unique et non renouvelable que l'on doit livrer préservé aux générations futures.



ESCALADE

Mur d'escalade à l'école

●●● Les élèves de l'école Louis Aragon se sont initiés à l'escalade grâce à l'opération *Prévention Montagne*. Les enfants de 8 ans au CM2, non contents de grimper, ont aussi appréhendé les risques de la montagne et ont participé à un quizz culturel sur les zones de montagne. La structure d'escalade comprend 6 voies et se déplace dans les écoles de toute la France, elle est installée pour une semaine à chaque fois. Un diplôme leur a été remis et même si la peur était au rendez-vous, tous ont participé à la hauteur de leur courage. Le mur était installé dans la cour de l'école avec le soutien des services de la commune.



COMMÉMORATIONS



• 19 mars 1962



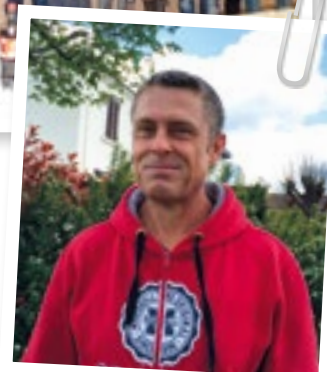
• Souvenir des déportés - 24 avril



• Victoire du 8 Mai 1945



► Nouveau responsable
des Services Techniques
Thierry Donnadieu



DÉPART À LA RETRAITE DE GUY CHABRIER - 1^{ER} AVRIL

... La municipalité a organisé une réception afin de fêter le départ à la retraite de **Guy Chabrier**. Arrivé à la mairie le 23 décembre 1985 à la tête du service technique, l'équipe était alors composée de quatre personnes et leurs missions étaient le ramassage des ordures ménagères deux fois par semaine et d'assurer les enterrements. Il met tout en œuvre pour passer le relais à **Thierry Donnadieu**, qui fait parti de l'équipe depuis 1988. La passation du flambeau étant assuré, Guy a pu prendre une retraite bien méritée au 1^{er} avril 2016.

LOTO

... Loto organisé par le foot et le basket le vendredi 8 avril.



MÉDIATHÈQUE

... Depuis plus de 11 ans maintenant, la médiathèque municipale **L'ivre d'images** fait partie du paysage culturel de la commune. Déjà en 2009, lors de la naissance de la Communauté de communes et depuis l'année 2013, fusion entre la Vallée du Jauron et Billom Saint-Dier, nous travaillons ensemble autour de projets porteurs sur notre territoire.

En octobre 2016, nous accueillerons le « **Miam Miam... Des livres !** », Neuvième édition de cette manifestation autour du tout petit et des livres. Accueil d'auteurs, animations, expositions, conférences... sont aux programmes. Elle est ouverte le mardi de 15h à 17h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Le nombre de prêts est de 6 par personne pour une durée de 4 semaines. Partenaire de la Médiathèque Départementale, il nous est possible de vous réserver des documents et prochainement, une plateforme numérique sera mise en place pour les lecteurs. 9 000 documents sont dès à présent à votre disposition (romans, bandes dessinées, documentaires...) et environs 350 documents audio-visuels. Elle est ouverte à tous et propose régulièrement des animations, des expositions...

La médiathèque est un espace vivant, reposant, simple ou vous pouvez simplement venir lire sur place, dans le canapé ou les fauteuils. Vous pouvez emprunter évidemment, et aussi nous proposer des suggestions. Le personnel reste ouvert à votre écoute.

A bientôt.

Bruno, bibliothécaire et l'équipe de bénévoles.

FÊTE PATRONALE



... Comme chaque année, la municipalité a organisé sa traditionnelle Fête Patronale. Quelques courageux bien équipés ont tout de même installés leur stand. Malgré un temps menaçant l'harmonie « **Les enfants de Vertaizon** » ont joué dans différents quartiers du village.

L'**association Soleil** a fait des démonstrations de danse et de clowns, qui ont animé les rues. Les collectionneurs à l'abri dans la salle des fêtes ont été les plus visités. Les manèges ont eu leurs clients habituels.



BOURSE AUX VÊTEMENTS

... Bourse aux vêtements du 10 avril 2016.

BIEN GRANDIR AVEC LES ÉCRANS



Entre mars et mai, s'est déroulée à Vertaizon une série d'actions, à destination des parents et des enfants, autour de la place des Ecrans dans la vie quotidienne de nos enfants. Ce projet

- Bien Grandir avec les Ecrans - avait pour objectif de répondre à la préoccupation croissante de certains parents et professionnels de l'éducation de notre territoire, d'accompagner au mieux les enfants dans l'univers du numérique, partie intégrante de nos vies modernes et source de tellement de questions éducatives ! Grâce à l'engagement et aux contributions des membres du groupe de travail constitué.

• 6 RÉALISATIONS ONT PU VOIR LE JOUR :

- La présentation aux enfants de 3 à 6 ans du conte musical « **C'est comme le soleil** » de M. Hassen Ayeche. Un moment d'apaisement, une invitation à la poésie, au voyage, à la réflexion sur la nature du lien social, loin des multiples stimulations spectaculaires habituelles, partagé par un public venu nombreux.



- L'expérimentation, en maternelle, auprès d'une classe de petits et moyens, de l'utilisation de tablettes. Quel usage adapté pour les 3 à 4 ans ? Des parents sont venus en classe tester des applications gratuites adaptées aux jeunes enfants. Après quelques séances de jeu et de nombreux échanges, ils sont repartis avec de nouveaux repères.
- Une soirée d'informations et d'échanges, à destination des parents et professionnels, autour des comportements de l'enfant face aux écrans. Lecteur ? Rédacteur ? Joueur ? De multiples questions passionnantes ont été abordées avec Sébastien Jolivet, animateur de l'éducation à l'image et aux médias des CEMEA. Résultat pour les 30 personnes présentes : une meilleure compréhension

des différents outils et jeux dont nos enfants et ados sont friands, ainsi que de précieux conseils pour les guider.



- La proposition, aux ados de l'Amic'Ados de Vertaizon et du centre de loisirs de Beaumont, d'assister à une histoire contée par Hassen Ayeche « **Où tu les as mis** ». Ce temps de spectacle a été suivi d'un temps d'échanges et de débat entre les jeunes, les animateurs et l'artiste autour de leurs (nos ?) usages et comportements (sociaux ?) vis-à-vis des Ecrans.
- L'intervention de Sébastien Jolivet auprès de tous les élèves de CM de l'école de Vertaizon, qui, avec une pédagogie particulièrement adaptée aux élèves de l'élémentaire, a donné aux enfants des repères sur la navigation dans l'univers numérique, les droits et les responsabilités de tout utilisateur d'Internet et des réseaux sociaux.
- La mise à disposition de ressources : expositions : « Le développement de l'enfant et les écrans : impacts et conseils (PMI) / « Si tu ctrl internet c'est 😊 » (CG63) ; ouvrages et articles, toujours consultables à la médiathèque de Vertaizon.

Ce projet s'inscrit dans le Projet Educatif du Territoire (PEDT) de Vertaizon et fait suite au partenariat mis en place en 2014/2015 sur le sujet « **Des Limites Pour Grandir** ». Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont investis dans ce projet, sans oublier les partenaires financiers : la mairie de Vertaizon, la communauté de communes, le REAPP (CAF du Puy-de-Dôme) et l'amicale laïque de Vertaizon.

••• Nous espérons vous proposer de nouvelles manifestations en 2017, autour d'un thème qui reste à définir. Si vous vous souhaitez vous associer à nos projets, n'hésitez pas à nous contacter : lapausedesparents@hotmail.com.

FESTIVAL « LES AUTOMNALES »

... Vendredi 21 octobre 2016
Salle des fêtes
de Vertaizon

Spectacle « Le Roi des sables » par le collectif Terron

- ◆ D'après le livre de Thierry Dedieu, édition Seuil Jeunesse
- ◆ Spectacle jeune public à partir de 4 ans
- ◆ Théâtre visuel et d'ombres
- ◆ Durée : 45 min

« Il était une fois, au bord de la mer, un roi en son château de sable... » Une invitation à écouter le chant de la mer, à jouir des couchers de soleil sans pareil, à connaître ce roi qui, d'un grain de sable, a fait son royaume. Une histoire qui parle des cycles de l'existence, de la beauté et magnificence de la nature.

Porteur d'histoires, colporteur d'avenir, le collectif Terron (« motte de terre ») étire à son maximum la puissance expressive de la matière : Terre, Eau, Sable...



Par ses créations, il détourne, retourne et transforme le regard sur ces matériaux pauvres, ordinaires, banaux, oubliés ou le plus souvent ignorés.

De la fusion entre théâtre d'ombre et chorégraphie, entre narration et abstraction, sens et forme, laissons-nous faire découvrir les multiples potentialités expressives de ces éléments par une approche et une pratique artistique.

Le Collectif Terron actuellement basé à Grenoble, s'est créé en 2010 au Chili comme un groupe de travail, d'expérimentations et de créations interdisciplinaires autour de la matière terre afin de la mettre en scène.

Dans le cadre des automnales, en amont du spectacle avec les services PAH et Urbanisme de la Communauté de communes :



Salle du pressoir

→ 18h à 19h30 « Construisons ensemble notre territoire »

Divers ateliers thématiques (environnement, habitat, patrimoine, paysage, économie...) dans le cadre de la restitution du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

→ 19h30 à 20h15 « Apéro débat »

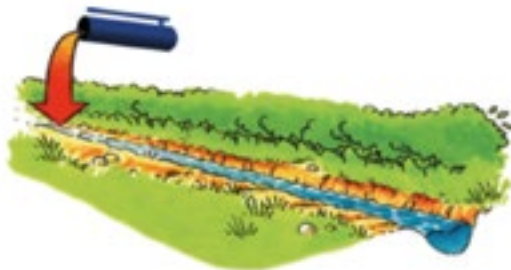
CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LA VILLE



La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc n'est pas synonyme d'un mauvais entretien. C'est simplement le signe d'une gestion différente de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage sont appliquées.

• DES RISQUES POUR LA SANTÉ ET POUR L'ENVIRONNEMENT

Bien que très largement répandue, l'utilisation de pesticides n'est cependant pas anodine : si ces produits permettent d'éliminer des organismes vivants, ils peuvent aussi être néfastes pour la **santé humaine**, notamment en cas de mauvaise utilisation ou d'exposition prolongée : augmentation du risque de cancer, troubles de la reproduction et du développement, troubles neurologiques, perturbations endocriniennes, etc.



Un bouchon de stylo de désherbant peut polluer 20 km d'un cours d'eau de section d'1 m x 0,50 m (au seuil de potabilité de 0,1 µg/l)

L'application de pesticides présente également des conséquences non voulues sur la **biodiversité** : elle peut entraîner la mort d'espèces animales ou végétales non visées. Par ailleurs, les pesticides sont un facteur de dégradation de la **qualité de l'eau**. Utilisés en milieu urbain, ils se retrouvent rapidement dans les milieux aquatiques : les produits ruissellent sur les surfaces imperméables (trottoirs, rues, etc.) et rejoignent les rivières, via le réseau d'eaux pluviales. Or il suffit de quelques gouttes de pesticide pour polluer un cours d'eau !

Les collectivités et les particuliers utilisent des pesticides et ils contribuent aussi à la pollution des eaux en Auvergne. Il est urgent que, chacun d'entre nous, s'interroge sur ses pratiques, et mette en œuvre des méthodes alternatives !

• C'EST POURQUOI LA COMMUNE MONTRE L'EXEMPLE ET S'ENGAGE...

*... en signant la charte d'entretien des espaces publics**

La commune de Vertaizon est entrée dans une démarche d'amélioration de ses pratiques de désherbage, en signant en 2011 la charte d'entretien des espaces publics.

Cette charte propose trois niveaux d'engagement :

- ✓ niveau 1 : traiter mieux
- ✓ niveau 2 : traiter moins
- ✓ niveau 3 : ne plus traiter chimiquement

Vertaizon s'est engagée au niveau 1 et souhaite atteindre le niveau 3.

Dans ce cadre, la ville est accompagnée par la FREDON Auvergne, qui a réalisé un diagnostic de ses pratiques de désherbage et lui a proposé des actions pour l'aider à atteindre ses objectifs.

Les agents techniques ont aussi bénéficié d'une formation pour sécuriser au maximum leurs applications de produits phytosanitaires (choix des produits les plus adaptés, calcul correct des doses, aménagements à mettre en place sur différents sites de la commune pour réduire voire supprimer les passages de désherbants chimiques).

• VERS DE NOUVELLES PRATIQUES

Des méthodes alternatives d'aménagement et d'entretien des espaces publics sont mises en place :

Utilisation de paillage : il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau.



Plantation de jachère fleurie :



Fauche à la place de la tonte au niveau de Paulhat :



ET VOUS, COMMENT PARTICIPER À L'OPÉRATION ?

... En acceptant davantage la présence de végétation spontanée dans votre commune

Les techniques alternatives et la mise en place de nouveaux aménagements peuvent entraîner la présence de davantage de végétation spontanée. Mais cela n'est pas synonyme de « laisser-aller ». C'est plutôt le signe d'une moindre utilisation de produits chimiques dans les espaces publics. Les herbes folles doivent aussi trouver une place maîtrisée dans le paysage urbain !

... En apprenant à vous passer de pesticides dans votre jardin

Pour vous aider, des jardineries se sont engagées à communiquer sur les méthodes de jardinage au naturel :

→ **Fiches conseil** disponibles dans les points de vente signataires ou téléchargeables gratuitement sur le site Internet : www.mieux-jardiner.fr

→ « **Guide pour jardiner + nature** » élaboré par le Ministère du Développement Durable, téléchargeable gratuitement sur le site Internet : www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-pour-jardiner-plus-nature.html

→ Plateforme Internet d'échanges et d'information sur le jardinage au naturel : www.jardiner-autrement.fr

→ la **lettre d'information gratuite**, l'« **Echo des Jardins** » : consultation et inscription : www.mieux-jardiner.fr



BRAILLE & CULTURE



... L'association **Braille & Culture** sensibilise les élèves des écoles primaires du Puy-de-Dôme aux réalités du monde du handicap visuel.

Les ateliers sont animés principalement par des personnes déficientes visuelles, mal ou non voyantes, pour la plupart membres bénévoles de l'Association Braille & Culture et de l'Association Valentin Haüy (AVH Clermont-Ferrand), qui interviennent en binôme sur les thématiques suivantes :

- **Locomotion** : présentation des différents modes de déplacement d'une personne handicapée visuelle (chien guide ou canne), exercice de mise situation (déplacement les yeux bandés, apprentissage du guidage au bras).
- **Initiation au braille** : apprentissage de l'alphabet braille, exercice d'écriture sur feuilles de cellules braille, utilisation des Perkins (machines à écrire le braille).
- **Activités de la vie quotidienne et découverte sensorielle** : présentation d'objets adaptés utilisés au quotidien par les personnes handicapées, jeux de mise en situation (lacer ses chaussures les yeux bandés par exemple). La découverte sensorielle consiste à ce que les enfants reconnaissent à l'aide de boîtes tactiles ou encore de coffrets de senteurs des objets ou des odeurs familiers.

Des ateliers de sensibilisation ont été menés à l'école Louis Aragon les **21 et 30 juin dernier**.



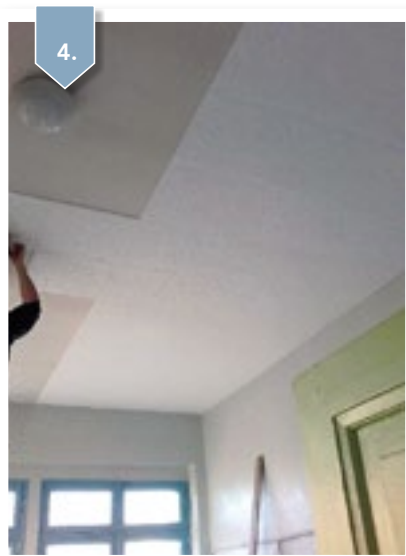
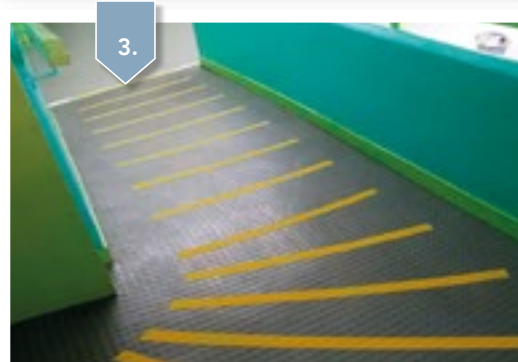
LA RENTRÉE EN 6^E



... **Jeudi 23 juin**, les enfants des classes de CM2 ont reçu, de la part de la municipalité, un Atlas de l'histoire Antique pour leur rentrée en 6^e.

ÉCOLE MATERNELLE

1. Réfection du trottoir devant l'école maternelle
2. Mise en place des barrières de protection
3. Mise en sécurité de la rampe intérieure
4. Réfection du plafond des toilettes



STATIONNEMENT

... Mise en place de quilles afin d'éviter le stationnement abusif :

- Rue Jean Jaurès
- Rue du Marchadial
- Rue du Commerce



BROYAGE

- Nous avons opté cette année pour l'utilisation du broyage de la taille de nos arbres afin d'en recouvrir différentes surfaces.

Cette action possède plusieurs vertus : maintenir l'humidité du sol, éviter la pousse d'herbes indésirables et donc réduire l'utilisation de pesticides. En se décomposant progressivement et naturellement, un bon paillis favorise aussi une bonne activité biologique du sol en le nourrissant.

Pour éviter de désherber et arroser moins souvent, pailler devient une solution pratique.

Cette technique sera mise en œuvre également l'année prochaine afin de couvrir un maximum d'espace vert.



TAILLE DES ARBRES



SIAREC

- Les travaux de la **rue Jean Jaurès** se préparent. Nous venons juste de voter les appels d'offres pour les futurs travaux.

Pour que toutes les personnes concernées soient au courant de l'organisation de ces travaux, une réunion publique sera programmée sur le dernier trimestre de l'année 2016.

Tout au long de l'année, le SIAREC se tient à votre disposition pour constater ou pour vous conseiller sur les problèmes d'assainissement que vous pourriez rencontrer. Toutes les demandes se font auprès de la mairie.

LE CCAS VOUS INFORME



Les CCAS ont pour mission de procéder à une Analyse des Besoins Sociaux de la commune. Dans ce cadre, une enquête a été réalisée par nos soins sans intervention d'un prestataire extérieur afin de réduire les coûts, sur la période du premier trimestre 2016. Ci-après vous trouverez une synthèse des points essentiels de ce travail d'étude. Vous pourrez en complément venir au service Accueil de la mairie afin de prendre connaissance de cette analyse des besoins sociaux dans sa globalité.

Petit rappel, la population de Vertaizon représente au dernier recensement INSEE réalisé en 2015, un total de **3 234 personnes**.

Nous avons eu 324 retours :

- 135 hommes
- 189 femmes

dont :

- 9 pour les 18/24 ans
- 25 pour les 25/34 ans
- 94 pour les 35/49 ans
- 89 pour les 50/64 ans
- 66 pour les 65/74 ans
- et 41 pour 75 ans et plus

18,3 % sont natifs de Vertaizon.

- **58,9 % trouvent que la qualité de vie est bonne**
- **33,1 % moyenne**
- **3,5 % mauvaise**
- **3,2 % très bonne**
- **et 1,3 % très mauvaise.**

- 13,8 % personnes vivent seules
- 3,8 % sont seules avec enfant
- 38,8 % en couple sans enfant
- 37,5 % en couple avec enfants
- 3 % avec d'autres membres de leurs familles
- et 0,9 % avec d'autres personnes qui ne sont pas de leur famille

• SITUATION PROFESSIONNELLE DES HABITANTS

Congé parental : 1 pers.
Agriculteur : 6 pers.
Profession libérale : 7 pers.
Autre : 9 pers.
Artisan, commerçant, chef d'entreprise : 10 pers.

Sans activité professionnelle : 12 pers.
Etudes, formation : 12 pers.
Ouvrier : 20 pers.
Chômage, recherche d'emploi : 21 pers.
Cadre, agent de maîtrise : 43 pers.
Employé : 104 pers.
Retraite : 129 pers.

• PROTECTION SOCIALE

Sur 320 réponses :

- **96,9 % des personnes qui ont répondu sont couverts par la Sécurité Sociale**
- 2,8 % ont la CMU
- et 0,3 % ne possèdent pas de couverture sociale soit 1 personne
- 95,6 % possèdent une mutuelle et **donc 4,4 % n'en ont pas soit 14 personnes. Parmi ces 14 personnes 4 ont plus de 75 ans.**

• A LA QUESTION : « SI VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTES FINANCIERES, VOUS ARRIVE T'IL DE... »

- Réduire vos loisirs : 83,8 %
- Réduire vos achats alimentaires : 61,3 %
- Réduire vos dépenses de santé : 27 %
- Retarder le paiement d'un loyer, d'une traite de logement : 10,8 %
- Avoir recours à des associations caritatives : 2,7 %
- Et autres : 5,4 %

• LOGEMENT - CADRE DE VIE

- **86,8 % sont propriétaires**, 4,7 % locataires de logements privés, 3,8 % locataires de logements sociaux et 3,5 % hébergés, 0,3 % co-propriétaires et 0,9 % ont répondu « Autre ».
- Sur la totalité des enquêtés **21,2 % ont des difficultés de logement.**

Types :

Problèmes de voisinage : 30,4 %
Problèmes liés au quartier, au cadre de vie : 29,0 %
Financiers (loyer, remboursement de prêt immobilier) : 26,1 %
Autre : 13,0 %
Insalubrité, inconfort du logement : 8,7 %
Problème circulation : 8,7 %
Déjections canines : 8,7 %
Taille du logement inadaptée : 7,2 %
Aboiements : 5,8 %
Bruit : 2,9 %

• DEPLACEMENTS - TRANSPORTS

- 93,2 % utilisent leur voiture ou véhicule utilitaire personnel.
- 85,3 % déclarent ne jamais prendre le bus et 72,2 % ne jamais prendre le train.
- 84,1 % déclarent ne pas avoir recours au covoiturage.
- 19,1 % ont des difficultés de déplacement dont 44 % des problèmes liés aux embouteillages et 12 % relèvent un manque de transport.

• ACTIVITES CULTURELLES - LOISIRS

- 63,9 % pratiquent régulièrement une activité de loisir sportive, artistique ou culturelle dont 53,4 % à VERTAIZON.
- 54,4 % sont prêts à participer si la commune organise des sorties.

• INTERNET

- 82,3 % déclarent avoir internet chez eux.
- 60,8 % se situent entre « plutôt à l'aise et très à l'aise » dans l'utilisation de l'outil informatique.
- 41,6 % seraient intéressés par la mise en place d'ateliers informatique.

• VIE COMMUNALE - SERVICES MUNICIPAUX

A la question : « En cas de difficultés sociales, vers qui vous tournerez vous en priorité ? »

Le CCAS (en mairie) : 17,1 %
 L'assistante sociale : 27,6 %
 Votre entourage familial : 45,4 %
 Votre réseau amical : 20,1 %
 Personne : 9,9 %
 Autre : 1,3 %
 Je n'ai jamais eu de difficultés sociales : 44,7 %

Quelle est votre connaissance des professionnels qui interviennent sur la commune au service des habitants ?

65,5 % connaissent le CCAS
 57,1 % connaissent les Assistantes Sociales
 49,8 % connaissent les Restos du Cœur
 27,6 % connaissent le SIAD
 26,6 % connaissent l'Epicerie Solidaire
 24,6 % connaissent le CLIC

Satisfaction envers les services du CCAS :

50 % oui
 50 % non

• COMMERCE

- 18,7 % ne font aucun achat sur la commune
- 65,3 % sont satisfaits des commerces

- 68,7 % connaissent le marché et 34,1 % ne le fréquentent pas car les horaires ne correspondent pas à leurs besoins.
- Concernant les services de soin, 81,6 % sont satisfaits.

• FAMILLE AVEC ENFANTS

- A propos du mode de garde de vos enfants, 97,4 % sont globalement satisfaits.

Services utilisés par les familles pour les enfants :

Centre de loisirs : 69,7 %
 Temps d'accueil périscolaire : 68,4 %
 Assistante maternelle : 18,4 %
 Multi-accueil (crèche) : 7,9 %
 RAM : 3,9 %
 Autre : 3,9 %

• PERSONNES DE PLUS DE 70 ANS ...

- **Evaluation de votre état de santé :**
71 % plutôt satisfaisante.
- **A propos de la solitude :**
15,3 % déclarent pouvoir souffrir d'isolement.
- **Relation aux proches :**
91,5 % peuvent faire appel à leurs proches.
- **Recours à l'aide à domicile :**
76,1 % n'y ont jamais recours.



• REMARQUES ET SUGGESTIONS GLOBALES SUR LE QUESTIONNAIRE

Les remarques suivantes sont classées dans l'ordre décroissant :

- Il manque une boucherie.
- La voirie est en mauvais état.
- Les trottoirs sont trop étroits ou inexistant.
- Le bourg est laissé à l'abandon. Les enquêtés invitent à faire la comparaison avec les communes voisines.
- L'accessibilité aux personnes porteuses de handicap et personnes âgées n'est pas suffisante.

- Les habitants demandent à ce que l'éclairage public soit éteint la nuit pour des raisons financières et de sécurité (cambriolage).
- Les poubelles dans la rue donnent une mauvaise image.
- Le stationnement est difficile.
- On demande une piste cyclable pour aller à la gare.
- On demande aussi une navette pour aller à la gare.
- On demande ensuite une piste verte à la place du vélorail.
- Il faudrait redynamiser le village.
- Chignat semble laissé à l'abandon.
- Les voitures sont souvent mal garées.
- Plainte concernant le bruit la nuit sur la place.

• REMARQUES POSITIVES



- Merci pour ce questionnaire
- C'est une bonne initiative de consulter les habitants.
- Merci de nous donner la parole
- Village très agréable

... Le CCAS remercie toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à ce questionnaire ainsi que notre stagiaire en 3^e année d'Assistante sociale pour la mise en œuvre et la réalisation de cette enquête.

LES PERSONNES ÂGÉES DE PLUS EN PLUS TOUCHÉES PAR LA SOLITUDE

... Une famille éloignée, des voisins inexistants, des amis qui se comptent sur les doigts d'une main : beaucoup de personnes vivent aujourd'hui seules et le phénomène s'aggrave. Beaucoup n'ont pas de relations sociales au sein des réseaux de sociabilité (familial, amical, voisinage). Les personnes âgées ont subi de plein fouet cette montée de la solitude. Sans surprise, la perte d'autonomie et la maladie « jouent de manière très négative sur le maintien ou le développement de la vie sociale ».

Dans une société qui utilise de plus en plus de moyens de communication (internet, réseaux sociaux...), paradoxalement les conditions de vie sont de plus en plus difficiles pour les personnes âgées car leur environnement devient plus hostile et les solidarités de proximité se réduisent. Ce n'est pas de virtuel mais de réel dont nos anciens ont besoin.

“ Mes enfants ont leur vie ”

Robert, 90 ans, vit seul dans un appartement. Dépendant, il trouve les journées « longues ». « *Les voisins, je leur dis bonjour quand je les vois, mais c'est tout. J'ai des enfants, mais ils ont leurs occupations, leur vie, je ne les vois pas souvent, c'est comme ça* ».

Il parle d'une amie, qui lui « apporte un peu de réconfort », et surtout d'une bénévole d'une association qui lui rend visite une fois par semaine.

L'objectif des bénévoles est de restaurer le lien social, les personnes visitées nous attendent toujours avec impatience, c'est un petit événement dans leur semaine.

Heureusement que certaines ont des aides ménagères, sinon elles ne verraient vraiment personne.

- Si vous avez un peu de temps et si vous souhaitez devenir bénévole, vous pouvez vous adresser au **CLIC de Billom**.
21, rue Saint Loup, 63160 Billom
Téléphone 04 73 60 48 85 ou à la
mairie de Vertaizon.

CONFÉRENCE CLIC

... Le CLIC est un centre ressource d'informations et de conseils en gérontologie. Il est également chargé d'évaluer les besoins de la personne âgée.

Nous vivons dans une société où l'espérance de vie n'a cessé de croître.

En effet, nous vivons de plus en plus vieux, grâce notamment aux progrès de la médecine et à l'amélioration de notre confort de vie.

Néanmoins, l'avancée en âge entraîne parfois certaines difficultés.



Pour faire face, des solutions existent, lesquelles ?

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de Billom, en partenariat avec la mairie de Vertaizon, vous invite à participer à une conférence où vous seront présentés les dispositifs d'aide en faveur des personnes âgées, tant sur le plan du maintien à domicile que sur le plan des solutions d'hébergement.



Cette conférence sera animée par des représentants du CLIC et aura lieu :
Jeudi 20 octobre 2016, à 18 h 30 à la salle des fêtes de Vertaizon

INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



... Passerelle est une association régie par la loi 1901, à but non lucratif créée en 1988.

Elle a pour but de réinsérer les personnes éloignées de l'emploi, en leur faisant bénéficier de contrats de travail temporaire.

Qui peut faire appel à cette association ?

• Vous en tant que particuliers

Allégez votre quotidien en passant par Passerelle pour vos tâches : repassage, garde d'enfants, soutien scolaire, ménage, jardinage, assistance informatique, assistance administrative...

• Vous en tant que professionnels

Remplacez vos agents sans avoir les contraintes administratives des traitements de contrats de travail.

→ Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Annie Courtial, chargée de développement, Tél. 07 85 08 72 84

PASSERELLE
THIERS

Depuis 1988

9, Place des Martyrs
63300 THIERS

passerelle.plus@wanadoo.fr

04 73 80 18 62

MISE A DISPOSITION DE SALARIES

- ✓ Remplacer des salariés absents
- ✓ Pallier un surcroît d'activité
- ✓ Emploi saisonnier
- ✓ Clause d'insertion

REACTIVITE

- ▶ Vous informer rapidement si le profil demandé est présent dans notre base de données
- ▶ Prise de poste rapide

EFFICACITE

- ▶ Analyser avec précision les compétences recherchées
- ▶ Déléguer la bonne personne au bon endroit
- ▶ S'assurer de votre satisfaction

SIMPLICITE

- ▶ VOUS remplissez le bon de commande
- ▶ NOUS nous chargeons de l'ensemble des formalités administratives

Notre commerciale
est votre interlocutrice
priviligée au

07 85 08 72 84

Un accueil quotidien

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

04 73 80 18 62

MUTUELLE DE VILLAGE

... Une réunion publique à destination des habitants de Vertaizon, qui n'ont pas de mutuelle ou qui souhaitent en changer, aura lieu le **13 septembre prochain à 18 h 30, à la salle des fêtes.**

Le Conseil d'Administration du CCAS a confié à PRECOCIA le soin de proposer cette prestation sur notre commune. En effet, l'esprit de cette mutuelle véhicule des valeurs importantes aux yeux de la municipalité. C'est une mutuelle de village à votre écoute, donc de proximité. Elle fonctionne sans plateforme téléphonique.

Plus qu'un dispositif, c'est un véritable lien social en marche.

PRECOCIA est la première mutuelle de village du Puy-de-Dôme. D'autres communes ont déjà adhéré à ce projet : *Authezat, Corent, Saint-Georges-sur-Allier, Les Martres-de-Veyre, Saint-Maurice-ès-allier, Mirefleurs, Orcet, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, Romagnat, La Sauvetat, Veyre-Monton.*

Une mutuelle de village repose sur un principe simple : mutualiser pour diminuer les dépenses. Il s'agit aussi d'un contrat spécifique dont les garanties et les tarifs ont été discutés avec la mairie. Celle-ci joue alors le rôle de facilitateur mais le bulletin d'adhésion reste un contrat individuel.



PROPOSITION RÉGIME FRAIS DE SANTÉ MA MUTUELLE DE VILLAGE 2017

Contrats à caractère facultatif

	VILLAGE 1	VILLAGE 2	VILLAGE 3
Habitants des villages	Mensuel	Mensuel	Mensuel
Moins de 26 ans	21 €	28 €	34 €
de 26 à 40 ans	29 €	35 €	42 €
de 41 à 50 ans	36 €	43 €	52 €
de 51 à 60 ans	45 €	53 €	63 €
de 61 à 70 ans	54 €	62 €	76 €
de 71 ans et plus	65 €	72 €	87 €



Mutuelle PRECOCIA

27, rue Montlosier
63058 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 31 75 00



**Habitants des communes une gamme santé
spécifiquement conçue pour vous.**
Votre santé est notre préoccupation



	VILLAGE 1	VILLAGE 2	VILLAGE 3
• HOSPITALISATION			
Honoraires Chirurgicaux	150 %	200 %	300 %
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière par jour : Chirurgie, médecine et maternité illimitée	40 €	50 €	65 €
Autres séjours (sauf psy) (1)	20 €	25 €	30 €
Forfait hospitalier (2)	Frais Réel	Frais Réel	Frais Réel
Frais d'accompagnant par jour (3)	20 €	25 €	30 €
Forfait de 18 € pour actes sup. à 120 €	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
• DENTAIRE			
Soins dentaires	125 %	150 %	200 %
Orthodontie accepté S.S.	200 %	250 %	325 %
Plafond prothèses dentaire 1 ^{re} et 2 ^e année	500 €	650 €	900 €
Implants (limité à 1 implant/an)	0 €	200 €	400 €
Prothèses dentaires acceptées S.S.	200 %	250 %	350 %
• OPTIQUE			
Lunettes (verres et monture) enfant acceptées S.S.	100 % + 100 €	100 % + 150 €	100 % + 200 €
Lunettes (verres et monture) adulte acceptées S.S.	100 % + 150 €	100 % + 210 €	100 % + 300 €
Lentilles correctrices acceptées ou refusées S.S.	100 % + 75 €	100 % + 110 €	100 % + 150 €
Opération de la myopie, implant multifocal (forfait/oeil)	100 €	150 €	200 €
Bonus sans consommation 1 ^{re} année (4)	20 €	25 €	40 €
Bonus sans consommation 2 ^e année (4)	40 €	50 €	80 €
• FRAIS MEDICAUX ET SOINS COURANTS			
Consultations - visites de généraliste et spécialiste dans le parcours de soins (5)	125 %	150 %	225 %
Pharmacie (vignettes à 15 %, 30 % et 65 %)	100 %	100 %	100 %
Analyses	100 %	100 %	100 %
Actes d'imagerie et échographie	100 %	125 %	150 %
Auxiliaires médicaux	100 %	125 %	150 %
Honoraires médicaux de surveillance et soins thermaux	100 %	100 %	100 %
Audioprothèse forfait annuel par oreille	100 % + 100 €	100 % + 200 €	100 % + 300 €
Orthopédie, accessoires et appareillage	125 %	150 %	200 %
• PREVENTION ET BIEN-ÊTRE			
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004 (ostéodensitométrie osseuse, vaccins, etc.) (6)	OUI	OUI	OUI
Crédit annuel pour les prestations suivantes :	80 €	100 €	150 €
Médecine non remboursée :	50 €	50 €	100 €
Fécondation in vitro à partir de la 5 ^e , parodontologie, micro sclérose			
Actes hors nomenclature limités à 3 séances/an :	20 €	25 €	35 €
Diététicien, homéopathe, ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, pédicure, podologue, microkiné			
Médicaments prescrits non remboursé S.S. :	20 €	20 €	50 €
Moyens de contraception, sevrage tabagique ...			
Confort :	75 €	100 €	150 €
Forfait hébergement thermale, si cure pris S.S.			
• MA MUTUELLE ASSISTANCE (7)	OUI	OUI	OUI
• FOND SOCIAL (8)	OUI	OUI	OUI
• PRIME NAISSANCE (9)	GRATUITE 1 AN	GRATUITE 1 AN	GRATUITE 1 AN

Contribution des 5 élus

« Un Nouvel Elan Pour Vertaizon » :

(Robert Barnola, Eric Dore, Josiane Faye, David Hermet, Catherine Van Severen)

“ Au terme de cette année scolaire, nous tenons à saluer l’engagement de l’équipe d’animation du centre de loisir (ALSH - Accueils de Loisirs sans Hébergement) et des bénévoles de l’amicale laïque qui permettent à notre commune d’être, en matière d’encadrement éducatif des jeunes, une des plus avancée du grand Est Clermontois. C’est un véritable atout de développement de notre cité.

Les différentes municipalités ont accompagné et soutenu ce service public d’éducation.

Aussi, depuis 2014, nous avons régulièrement questionné l’exécutif (mairie et adjoints) sur la situation des locaux de l’ALSH.

Lors du conseil municipal du 26 mai 2016, nous avons eu l’assurance d’une mise en œuvre aussi rapide que possible de travaux de mise aux normes de sécurité et de fonctionnalité de ces locaux.

Nous nous en réjouissons et en prenons acte. Ils faciliteront grandement le travail des animateurs pour le bien de nos enfants.”

A noter : les 5 élus UNEPV tiennent une permanence le dernier mercredi de chaque mois de 18 h à 19 h 30 dans la salle de la mairie.



Juillet	→ Du 1^{er} juillet au 6 septembre : Exposition d'aquarelles, d'huiles et de collages de Paule Lagarde, à la bibliothèque. → 13 juillet : Retraite aux flambeaux, feu d'artifice - Départ place vers l'ancienne église. → 14 juillet : Fête nationale.
Août	→ 24 août : De 10h à 12h « Raconte-moi l'archéologie » - Salle du pressoir
Septembre	→ 3 septembre : Foire de Chignat → Du 6 au 9 septembre : Amicale Laïque exposition et inscriptions (voir avec M^{me} Fournet 04 73 68 05 41) → 12 septembre : Conférence la violence des mots - Salle des fêtes → 13 septembre : Mutuelle Précocia - CCAS à 18h30 → 14 septembre : Assemblée Générale ADAPEI - Salle des fêtes → 18 septembre : Bourse aux vêtements → 17 et 18 septembre : Ruines rebelles - Rassemblement motos - Site de l'ancienne église → 25 septembre : VERTAIZ RETRO'S DAY II - Concert Tony Marlow Trio de 15 h à 16 h 30, organisé par l'ACVE - Salle des fêtes
Octobre	→ Du 6 au 8 octobre : Miam Miam livres - Salle des fêtes + salle du pressoir → 9 octobre : Amitié et joie de vivre - Repas dansant - Salle des fêtes → Du 12 au 16 octobre : Amicale laïque - Salle des fêtes → 17 octobre : Don du Sang de 16h à 19h - Salle des fêtes → 21 octobre : Festival « Les Automnales » - Spectacle « Le roi des sables » par le collectif Terron → 22 et 23 octobre : Théâtre de Lempty - Salle des fêtes
Novembre	→ 6 novembre : Bourse aux jouets - Salle des fêtes → 11 novembre : Anniversaire de l'Armistice → 19 et 20 novembre : Association Soleil Bien-être Harmonie du corps et de l'esprit - Salle des fêtes
Décembre	→ 3 décembre : Téléthon → 4 décembre : Repas CCAS - Restaurant scolaire → 15 décembre : Spectacle de Noël du CCAS - Salle des fêtes → 17 et 18 décembre : Marché de Noël des parents d'élèves - Salle des fêtes

- **Conseil Municipal** : tous les derniers jeudis du mois
Salle du conseil en mairie à 20h30.
- **AMAP BIO** : tous les mercredis de 18h30 et 20h30 - Salle de Chignat.
- **Crématistes** : tous les 1^{er} vendredi d'octobre à mai - Salle n°1 de 10h à 11h30.
- **Café des familles** : le mercredi de 9h à 12h - Salle de Chignat :
 - Juin : le 2, le 16, le 30
 - Juillet : pas de permanence
 - Août : le 18
 - Septembre : le 1^{er}, le 15, le 29
 - Octobre : le 13, le 27
 - Novembre : le 10, le 24
 - Décembre : le 8, le 22



Naissances

2015

- **DE AGUIRREBEITIA**
Liam Michel,
né le 14 décembre

2016

- **BERTHOMMIER**
Marion Norah,
née le 3 janvier
- **ACHI Inès Ibtissem**,
née le 7 janvier
- **DE SOUSA Inès**,
née le 23 janvier
- **FAURE Manon Anaïs Jade**,
née le 23 janvier
- **LACOSTE Louna Mathilde**,
née le 24 janvier
- **DA CUNHA FERNANDEZ**
Talia Stella,
née le 28 janvier
- **PEREIRA LUCAS Elio**,
né le 17 février
- **GUYOT Leïla**,
née le 18 février
- **SACRAMENTO Lissandro**,
né le 17 février
- **HAIOUANI Adam**,
né le 26 février
- **BOUCHER Elise**
Pascale Muriel,
née le 1^{er} mars
- **GUILLEMIN Bentley**,
né le 25 mars
- **REPELLIN-VILLARD Katelyne**,
née le 1^{er} avril

- **PRINTEMPS Lise**,
née le 7 mars
- **VITORIA Rose**,
née le 7 mars
- **GIROUX Alana Capucine**,
née le 17 mars
- **MATHIAS Rose Tiffany Anna**,
née le 18 mars
- **MAGNY LECOMPTE Lucas**
Jean-Marc François,
né le 13 mai
- **DORVAU Lyna, Johanne,**
Christine,
née le 1^{er} juin

Baptême civil

- **VALLON Méline**,
le 27 février

Mariages

- **VILLARD David et**
PACAUD Lucie,
le 21 mai
- **PEUVERGNE Sébastien et**
THERY Cécile,
le 3 juin
- **MONJOT Pierre-Luc et**
LAVILLE Stéphanie,
le 11 juin
- **ALVAREZ Laurent et**
JAMOT Amandine,
le 18 juin

Décès

2015

- **PORTE Valérie**,
le 27 décembre

2016

- **BECKER Jean-Pierre**,
le 22 janvier
- **BURAIIS Dominique**,
le 23 janvier
- **TRACHTENBERG Vladko**,
le 24 janvier
- **FLORENTIN Franck**,
le 25 janvier
- **HELFRID Mathilde**,
le 5 février
- **SCHOLTES Albert**,
le 11 février
- **VERNIÈRE Monique**
épouse **CAILLET**,
le 15 février
- **DELAFORGE Laurent**,
le 4 mars
- **LALIRON Gisèle**,
le 8 avril
- **CARRIER Michel**,
le 13 avril
- **JAFFEUX Marie-Louise**
veuve **THOMY**,
le 15 mai 2016
- **TINEYRE Gérard**,
le 29 mai
- **WIEDEMANN André**,
le 31 mai
- **FOURNET-FAYARD Roger**,
le 10 juin



Vertaizon 47

Directeur de la publication : Jean-Paul Prulière
Coordination générale : Amalia Quinton
Photographie couverture : Claire Grenier
Dépôt légal : 2^e semestre 2016 • Tirage : 1 550 exemplaires
Impression : Imprimerie Cavanat